



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail cr-occitanie@petanque.fr



## Comité Régional Occitanie

ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –  
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE

### COMPTE RENDU

### REUNION COMITE DIRECTEUR

**Samedi 18 mai 2024**

À Marvejols (48)

#### En présence de :

Invité, M. Michel LEBOT, Président de la F.F.P.J.P

Mme CLAMENS Marie-Madeleine, *Présidente*

Mme HEINIGER Audrey, *Trésorière Générale*

M. NOGARET Marc, *Secrétaire Général*

CD 09 : PICAZO Bruno - GARCIA Marie-Françoise

CD 11 : CHEVASSU Jean-Marie

CD 12 : ENJALBERT Gilles - BORIES Véronique

CD 30 : CAILLOTO Colette

CD 31 : LEMANACH Raymond - RICARD Francis

CD 32 : MALONI Moïse

CD 34 : RIGAUD Jean-Paul - BALLESTER Francis

CD 46 : GRAMOND Christian, Secrétaire adjoint

CD 48 : FABIE Jean-Marie - SALESSES Bernard

CD 65 : MARTINEZ Serge

CD 66 : COSTA Marc

CD 81 : LLORCA Dalila - FABRE Marc

CD 82 : CLEMENT Franck – FACCIN Henri

#### Absent(e)s Excusé(e)s :

Mmes LACASSIE Marie-Luce (65) Présidente du jury du Championnat -  
PESQUIDOUX Annie, Trésorière-adjointe - SARRAU Claude (32) - BAGINSKI Sandrine  
(CD46)

Mrs - NAVARRO William (CD11) - DONNADIEU Alain (CD30) - VIRGILI Jean-  
Pierre & MALFRAY Aurélie (CD66)

#### **1. Mot d'accueil du Président du CD48, Jean-Marie FABIE**

Au nom du Comité Départemental de la Lozère et du Club de Marvejols, Jean-Marie souhaite la bienvenue à toutes et tous pour ces quatre jours de Championnats. Il profite de ce moment

pour retracer les moments forts de l'histoire de cette commune et conclu en souhaitant à toutes et tous les meilleurs résultats pour leurs équipes.

## **2. Mot d'accueil de la Présidente**

Merci Jean-Marie pour ce message de bienvenue en espérant que tout se passe bien tant sur le plan sportif, organisationnel que météorologique.

Merci à ton Comité et à tes bénévoles, merci au Président du Club de Marvejols, Patrick DURAND, pour le travail mené depuis plusieurs mois à l'organisation de ces Championnats Régionaux et à leur réussite. Merci aussi à la Municipalité pour son soutien sans faille.

Mesdames, Messieurs, élus du CRO, merci, à vous, d'être présents et d'avoir privilégié votre engagement au sein de notre Comité Régional, au détriment d'impératifs familiaux, professionnels ou autres loisirs.

Je vous avoue très sincèrement que ce tour d'horizon sera bref car singulièrement ressemblant à celui des années précédentes, à même époque : intense, éprouvant, mettant notre investissement à rude épreuve et notre engagement en doute.

Au-delà, d'un calendrier sportif lourd, de nombreuses démarches administratives, il vous a fallu préparer l'organisation des Championnats Départementaux, de Championnats Régionaux pour les CD48, 31, 11, 66 et 81 et de championnats de France à CASTELNAUDARY (11) et à FENOUILLET (31).

En plus de ce travail « classique » de nos institutions, 2024 étant une année électorale, il a fallu préparer les AG, nouvelle version avec un calendrier revu par notre FD remettant en cause votre organisation première. Nous y reviendrons au cours de nos travaux.

2024, c'est aussi un fait mémorable pour le Monde : l'organisation des Jeux Olympiques à Paris, 100 ans après les derniers Jeux d'été à Paris, en 1924. Depuis lundi 13 mai, la flamme olympique est arrivée en Occitanie !

Après la traversée de Sète, elle est passée sur le Viaduc de Millau (Aveyron), pour arriver le 15 mai, dans les Pyrénées-Orientales au sommet du Canigou et à Prades, puis le 16 mai, elle a traversé l'Aude en passant par sept sites emblématiques du département ; le 17 mai, les porteurs se sont relayés dans 6 communes de la HG pour arriver enfin, au célèbre stade Ernest-Wallon à Toulouse.

Aujourd'hui, la flamme olympique traverse le Gers et demain, elle achèvera son périple en Occitanie, dans les Hautes-Pyrénées en partant du Pic du Midi de Bigorre pour arriver à Tarbes.

Je profite de cet événement mondial, pour que Dirigeants, Compétiteurs ou Bénévoles aient à cœur de défendre et de respecter l'esprit du sport, porteur de valeurs morales, fraternité, humilité et intégration pour que le sport reste un vecteur incontournable d'éducation à la citoyenneté et d'apprentissage du vivre-ensemble.

Bonne réunion à toutes et tous, dans le respect des personnes et de leurs idées.

## **3. Approbation du PV réunion du CODIR 24/09/23 à Villefranche de Rouergue (12)**

Le PV n'apporte aucune remarque et est validée à l'unanimité.

## **4. Bilan d'activités de notre CTR, Margot (Annexe I)**

Thèmes abordés : Les formations, les CDC/CRC ; écoles de Pétanque ; ANS ; milieu scolaire.

Pour les jeunes arbitres, grosse déception en 2024 : la clôture des inscriptions était mercredi 16 mai, et seulement un candidat (CD11). Il semblerait qu'il y ait un manque de motivation chez les jeunes pour cette fonction au regard de l'image rendu de l'arbitrage sur les terrains. D'autre part, il semblerait que les jeunes préfèrent jouer que s'impliquer dans la fonction d'arbitre.

A l'issue de son compte rendu, Margot informe l'assemblée avoir été reçue au concours du Ministère des Sports en qualité de Conseillère d'Animation Sportive. De facto, elle donne sa démission qui prendra effet le 22 juillet 2024.

En tout premier lieu, la Présidente tient à féliciter Margot de cette brillante réussite puisque sur 49 candidats, elle a été reçue 3<sup>ème</sup>.

Quoiqu'il en soit, et très objectivement, Margot a permis au Comité Régional de mettre en place de nouvelles actions, d'avancer dans certains domaines comme la formation, les sélections, de découvrir l'UNSS, même s'il reste encore beaucoup de travail, etc. A chacun d'apprécier les retombées de ces bases de travail pour les partager et les développer.

Cette annonce entraîne beaucoup de questionnement notamment sur la pérennité de ce poste, savoir si le CRO et la F.F.P.J.P lancent une campagne de recrutement début septembre 2024 alors que beaucoup d'échéances sportives et administratives couvrent cette fin de saison ou attendent la fin de ce mandat. Une réunion du Bureau Directeur se tiendra dans quelques jours pour prendre une décision.

Une réunion avec Margot, les quatre ETR responsables de Zones, Patrick BORIES, Alain JUILLA, Serge MARTINEZ, Patrice REYNAUD aura lieu prochainement pour faire le point sur les actions à venir, afin de prolonger celles en cours.

🚩 Intervention de Michel LEBOT sur :

- Tronc commun/arbitrage

Largement critiqué, le tronc commun a cependant la vertu d'avoir un référentiel commun institutionnel qui doit permettre à tout intervenant, graphiqueurs, arbitres, délégués, présidents, dirigeants, initiateurs, etc. de connaître les règlements : en matière d'arbitrage bien sûr, mais aussi du code du sport, du code de santé public, du contrat d'engagement républicain, du règlement administratif et sportif, etc.

Nous, dirigeants, avons un devoir d'informations aux tiers, c'est pourquoi il est indispensable d'avoir la connaissance des textes en vigueur. Mais on ne peut pas tout savoir !

Devant les carences, le tronc commun deviendra un « module institutionnel » obligatoire pour toute personne qui voudra rentrer soit dans un processus de formation soit dans un processus d'encadrement et à l'issue duquel chacun choisit sa voie.

Michel LEBOT annonce que le RAS sera modifié fin d'année, pour supprimer l'article où il est dit qu'en cas d'absence d'arbitre sur une compétition, le président du club peut le remplacer. Cet article sera supprimé et s'il n'y a pas d'arbitre, il n'y a pas de compétition.

Autre orientation, l'UNSS (Union Nationale Sport Scolaire) qui est une filière que vous devez utiliser car les jeunes qui font du sport en UNSS ont l'OBLIGATION d'arbitrer. Cela peut être une passerelle pour amener les jeunes scolaires à la pratique de l'arbitrage dans notre discipline.

Il faudra aussi réfléchir à quel moment, nous sommes en face d'une « compétition » ? Est-ce qu'un concours en 4 parties, est une « compétition » et oblige la présence d'un arbitre ?

- Structuration (ou professionnalisation)

Il est important que chacun se dise « je prends une fonction pour laquelle j'ai des obligations dont celles de connaître les règlements que je dois respecter et faire respecter ». Mais encore une fois, on ne peut pas tout savoir !

C'est pourquoi la fédération a décidé que des professionnels dont le métier est de faire des projets de développement, soient aux côtés des bénévoles que nous sommes.

Le contrat de délégation signé avec le Ministère des Sports et la FD, impose du développement et de la haute performance dont la compétence relève de professionnels comme les membres de la DTN qui relève du Ministère.

- Honorabilité

Le président rappelle qu'il appartient à chacun d'entre nous de contrôler l'honorabilité des personnes (dirigeants, arbitres, éducateurs) qui œuvrent au sein de nos instances.

Le non-respect de cette consigne peut engager la responsabilité pénale des présidents Clubs, Comités Départementaux et Régionaux.

🚩 Intervention de Marie-Madeleine CLAMENS, sur :

- Le respect des Délégué-e-s sur ces Championnats.

Lors du championnat vétérans d'hier, la Déléguée, Mme Marie-Luce LACASSIE, a dû intervenir à plusieurs reprises pour le respect des tenues. Il est regrettable qu'elle n'ait pas reçu le soutien des délégués (présidents ou élus de CD), présents sur la chaise qui, bien souvent, ont préféré soutenir leurs joueurs mis en cause.

Entre nous, élu-e-s, dirigeant-e-s à quelque niveau que ce soit, nous représentons une autorité, une image, qui nous rendra, individuellement et collectivement plus crédibles et plus fort-e-s si nous sommes solidaires et respectueux des textes.

- Délégué-e-s sur le Championnat Régional Jeunes

Sur les terrains de jeux des Championnats Jeunes, Régionaux et France, **seuls les éducateurs, à minima BF1** pourront occuper les chaises installées en bout des terrains de jeu. Si une équipe n'a pas de coach disposant de ce titre, l'adulte dirigeant (éviter un parent) qui encadre l'équipe jeunes devra impérativement rester derrière la barrière.

Les éducateurs devront déposer à la table de marque avec les licences jeunes, leur licence et carte d'éducateurs, à jour.

Afin de faciliter ce contrôle, Margot va établir un fichier qu'elle adressera aux présidents de CD, pour demander le nom, le prénom, le degré dans le grade d'éducateur de la personne désignée pour encadrer l'équipe jeunes. Ce listing sera mis à disposition de chaque graphiqueur le jour du championnat régional.

## 5. *Compte rendu des Commissions*

### a) *Arbitrage du 04/02/2024 (Annexe II)*

Récurrent à tous les CD :

- Le manque d'effectif induit des carences d'arbitres sur certaines compétitions
- Le corps arbitral vieillissant
- Peu ou pas d'actions mises en place pour attirer des postulants à cette fonction
- Les fiches de frais, les modalités de désignation et de paiement sont très différentes d'un CD à un autre, avec ses inconvénients et ses avantages.
- La formation des arbitres sur le terrain pose question : il n'existe pas de support ou de protocole fédéral pour leur enseigner la pratique.
- Etc.

Petit rappel : lors de la réunion de la C° d'arbitrage, début février les responsables des C° d'arbitrage départementales, proposent la candidature des arbitres potentiellement disponibles pour intervenir sur les Championnats et les concours Régionaux de la saison.

La liste définitive est validée par le président de la C° d'arbitrage, M. Jean-Jacques VIDAL en fonction de la disponibilité des uns et des autres, de l'éloignement domicile/lieu de la compétition pour compresser les frais de déplacement, etc.

Si l'arbitre désigné sur telle ou telle compétition, ne peut pas honorer cette désignation, il doit en avvertir le président la C° d'arbitrage dans les meilleurs délais qui pourvoira à son remplacement.

En aucun cas, la C° d'arbitrage du CD de l'arbitre initialement désigné n'a compétence pour pourvoir au remplacement.

Cette année encore, il a été très difficile de couvrir toutes les compétitions en arbitres. Beaucoup de remplacement ont dû être fait après les désignations.

#### b) *Compétitions du 09/03/2024 (Annexe III)*

Depuis cette réunion, quelques points à noter :

- Un forfait après publication du calendrier en CRC féminin du club des Angles = forfait général avec amende de 600€. On se retrouve avec une poule bancaire avant le début du Championnat, c'est bien dommage.
- En 2023, suite à un incident sur un CRC1 en fin de saison, deux Clubs ont été pénalisés de moins trois points avant de commencer le Championnat 2024. Il y avait eu des sanctions sportives et disciplinaires.
- Le CRC JP démarre la semaine prochaine et à aujourd'hui, il manque des listes pour quasiment tous les Comités Départementaux, dans les CRC vétérans et jeu provençal tous confondus.
- Je compte sur vous pour être vigilant et rigoureux dans le suivi de vos listes CDC, notamment quand il y a une équipe 1, une équipe 2 voir une équipe 3, avec un joueur qui change d'équipes en montant vers le CRC.

Interrogation : que faire quand un joueur nouvellement qualifié au Championnat de France par le biais du Championnat Régional déclare qu'il n'honorera pas sa qualification ?

Un joueur qui se qualifie doit honorer sa qualification ; s'il n'est pas présent à la Région ou au France, il doit justifier de son absence auprès de son Comité Départemental sinon, s'applique la sanction administrative cad interdiction de championnat de la catégorie pour la saison à venir.

Proposition : inclure dans le RI des CD, un paragraphe qui stipule que tout refus de représentation sera jugé comme une absence non justifiée et entraînera la sanction administrative d'une interdiction de championnat de la catégorie pour la saison à venir.

Mis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité.

Pour info : à l'issue des Championnats de région, la présidente a demandé (et reçoit) les GCZ ainsi que (accessoirement) les photos des demi-finalistes et parfois du protocole. Ainsi, le bilan complet des championnats régionaux est archivé dans nos fichiers.

### 6. *Point sur la trésorerie et les licences (voir Annexe IV)*

#### a) Point sur la trésorerie, ci-dessous

Comptes & Contrats	
Situation au mardi 14 mai 2024	
<b>Comptes courants</b>	
C/C Eurocompte Asso Tranquillité > COMITE REGIONAL OCCITANIE DE LA - 02341 000202100 01	+4 711,73 EUR
<b>Épargne</b>	
Livrets et comptes d'épargne	
LIVRET BLEU ASSOCIATION > COMITE REGIONAL OCCITANIE DE LA - 02341 000202100 06	+78 490,39 EUR
LIVRET OBNL TRIPLEX > COMITE REGIONAL OCCITANIE DE LA - 02341 000202100 07	+131 592,34 EUR
TONIC OBNL > COMITE REGIONAL OCCITANIE DE LA FED - 02341 000202100 10	+10 000,00 EUR
TONIC OBNL > COMITE REGIONAL OCCITANIE DE LA FED - 02341 000202100 12	+10 000,00 EUR
TONIC OBNL > COMITE REGIONAL OCCITANIE DE LA FED - 02341 000202100 13	+20 000,00 EUR
<b>Épargne financière</b>	
Valorisation totale de vos portefeuilles titres > <sup>1</sup>	+31 131,00 EUR

Un compte à terme de 19 000€ est arrivé à échéance en mars 2024 et a généré 444.73€ d'intérêts.

Prochain appel pour le second acompte des licences 2024 est fixé au 15 juin 2024

Pour l'instant les principales dépenses concernent les frais de commissions arbitrages, compétitions et ETR et les arrhes pour les réservations hôtelières des Championnats de France.

Les aides du CRO versées aux CD qui ont reçu des Championnats Régionaux seront versées à réception du bilan financier de l'événement.

Le Conseil Régional nous a accordé 1500€ d'aides pour 2024, si le dossier est envoyé complet par la Trésorière.

Marie-Madeleine remercie Audrey pour son travail et félicite Annie pour son aide et sa rigueur dans la gestion de notre comptabilité, saisie des pièces, suivi des demandes de paiement, vérification et paiement des factures ou notes de frais « bon à payer » etc.

b) Licences, une bonne évolution

Au 30 mai 2024, notre région totalise **58 774** licences soit 19,80% de l'effectif fédéral (**296 517**).

A noter que, malgré le contexte général, nous parvenons à attirer à notre sport, environ 8000 nouvelles licences réparties sur nos 13 départements.

Années	2020	2021	2022	2023
FD	279 794	226 502	263 275	282 341
CRO	56 045	45 426	52 508	56 04

**7. Préparation du Congrès Régional électif des 14 & 15 décembre 2024 (Annexe V)**

CD	Dates - initiales	Modifié le 23/04	Modalités vote	
			Listes	Uninominal
CD09	S 16 /11	S 16/11	X	
CD11	D 1 <sup>er</sup> /12	D 17/11		X
CD12		S 16/11	X	
CD30	S23-S30/11	S 16/11	X	
CD31	S 23/11	S 16/11	X	
CD32	S 09-16/11	S 16/11		X
CD34	S 23/11	S 16/11	X	
CD46	S 23/11	S 16/11	X	
CD48	S 23/11	S 16/11	X	X
CD65	S 23/11	D 17/11	X	
CD66	D 24/11	S 16/11	X	
CD81	S 23/11	D 17/11	X	
CD82	S 30/11	S 16/11	X	

a) Validation calendrier des AG Départementales

Marie-Madeleine remercie tous les CD qui ont fait les démarches nécessaires (recherche de salle, disponibilité du traiteur, etc.) pour déplacer la date initiale de leurs AG et respecter ainsi le calendrier modifié de la FD, soit le 17 novembre 2024.

b) Lieux & logistique

Il aura lieu à Montauban à l'hôtel Ibis Rouge (sortie rocade Pont des Chaumes). C'est l'Agence de Tourisme du Tarn et Garonne qui a négocié pour nous, les réservations hôtelières et la restauration.

Les chambres et la restauration faisant l'objet de deux structures différentes, pour bénéficier du tarif des chambres négocié par l'Agence, les CD feront les réservations hôtelières auprès du CRO

(fichier suivra en temps voulu) et refacturera à chaque Comité Départemental ses réservations (chambre + PDJ +taxe de séjour).

c) Date

Il se déroulera le samedi 14 décembre à 14h et dimanche 15 décembre à 8h30.

d) Composition de la Commission électorale

Denis STIBACK (CD31), Paul FILBET (CD65) + la candidature de M. Jean-Pierre BOULET reçue le 18 mai par mail du président du CD11.

e) Rétroplanning

Appel candidatures, au -2 mois avant l'AG	=> Je 19 septembre 2024
Clôture réception des listes + pièces justificatives	=> Je 14 novembre 2024 minuit
Fin de la publicité électorale	=> Je 12 décembre 2024
Publication liste-s, au moins 15 jours avant les élections	=> Me 27 novembre 2024
Convocat° Comité Directeur & AG, 15 jrs francs avant AG	=> Me 27 novembre 2024

f) Logistique

Déroulement (voir Annexe IV).

- Samedi après-midi : réunion des membres du Comité Directeur du CRO pour la tenue de l'AG 2024 avec la présentation des divers rapports 2024 soit 29 personnes + 2 vérificateurs aux comptes + 2 présidents de commission, arbitrage et discipline soit 33 personnes.
- Dimanche matin : Assemblée Générale électorale avec les 26 élu-e-s des CDs + 3 représentants de la liste ou des listes présentées + les membres de la C° électorale. Les membres du mandat précédent seront être présents mais leur rôle s'arrête avec l'élection du nouveau Comité Directeur.

c) *Questions diverses*

- CD46 : est-ce que les Délégué-e-s sur les nationaux pourront être des élu-e-s de l'AG ou du Comité Directeur ?

Réponse : à ce jour, du Comité Directeur du CRO mais il faudra attendre les directives fédérales du prochain mandat.

- CD31 : Francis RICARD souhaite qu'un calendrier de nos CRC Vétérans et Jeu Provençal avec des dates fixes soit établi pour les années à venir.

Dont acte et travail pour la Commission compétitions ...

Est-ce que le calendrier des Championnats régionaux reprend les périodes des années précédentes ?

Si oui, Pétanque1 (Ascension) au CD31 ; pétanque2 (Pentecôte) au CD11 ; doublette JP au CD12 et triplète JP au CD46 et le TDP sera repositionné sur le JP.

Réponse de Michel LEBOT : il faut attendre la réunion du comité Directeur pour connaître le calendrier 2025.

- CD11 : demande si aujourd'hui, quelqu'un se positionne pour reprendre la gestion du CRO ?  
Pas de réponse.

- CD82 : les inscriptions des éducateurs au tronc commun et autre sont payantes auprès du CRO. Pourquoi, le CD ne reçoit de remboursement ?

Le montant des inscriptions aux formations encaissé par le CRO est intégralement reversé au CNF qui lui restitue 30% de la somme. Pour notre Région, il faut savoir que le CRO prend en charge les frais de déplacements et de restauration des formateurs.

- Conclusion du Président de la FD

Il félicite l'Assemblée pour la richesse des interventions et les débats animés. Il est important qu'à la tête des Régions, il y ait des personnes qui ont de l'expérience mais il est aussi important que cette personne ait le soutien de l'ensemble des personnes qui l'entoure.

On peut ne pas être d'accord, on peut avoir des visions différentes, mais à un moment donné, quand on est dirigeant, des choix sont à faire.

Les choix sont faits par le Comité Directeur et le Président en porte la responsabilité aux yeux de tout le monde.

Le président doit être le phare dans la tempête (propos de Breton !). Il est important que la personne à la tête d'une institution incarne la fonction.

Demain vous aurez à faire des choix par rapport à la gestion de votre Région. N'oubliez jamais que nos institutions restent et les hommes ou les femmes passent, mais le rôle de ces derniers est important.

En tant que président de la FD, j'ai besoin de personnes fiables à la tête de la plus grande Région et à la tête de vos départements. Vous êtes le fer de lance de notre Fédération.

Fin des travaux 12h15.

NB : la prochaine réunion du Comité Directeur est fixée au **samedi 28 septembre 2024** à Montauban à 8h30. Repas du samedi midi pris en commun, à la charge du CRO.

La Présidente,  
Marie-Madeleine CLAMENS



Le Secrétaire Général,  
Marc NOGARET

Le secrétaire adjoint,  
Christian GRAMOND